

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Nancy Paquet, Gaéтан Bergeron, Michel Caron, Steve Bernier et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé, maire.

Est absent : Monsieur Jean-François Caron

Madame Louise Coll, directrice générale\secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01

- 1-Ouverture de la séance
- 2-Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
- 4-Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2018
- 5-Adoption des comptes du 1^{er} au 31 décembre 2018 et du 1^{er} au 15 janvier 2019
- 6-Liste des taxes à recevoir au 31 décembre 2018
- 7-Adoption du règlement numéro : 2018-300 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2019
- 8-Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2019-306 sur la rémunération des élus
- 9-Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro : 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81 afin de mettre à jour certaines données, identifier le patrimoine bâti et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 10-Adoption du premier projet de règlement numéro : 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81 afin de mettre à jour certaines données, identifier le patrimoine bâti et assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 11-Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro : 2018-302 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture et l'aménagement, d'encadrer le développement à l'entrée est du village et d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 12-Adoption du premier projet de règlement numéro : 2018-302 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture et l'aménagement, d'encadrer le développement à l'entrée est du village et d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 13-Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro : 2018-303 modifiant le règlement de lotissement numéro : 2008-85 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie
- 14-Adoption du premier projet de règlement numéro : 2018-303 modifiant le règlement de lotissement numéro : 2008-85 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie

- 15-Avis de motion et présentation du premier projet de règlement numéro : 2018-304 modifiant le règlement numéro : 2012-143 concernant les permis et certificats afin de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent et d'autoriser le dépôt électronique de documents
- 16-Adoption des salaires pour l'année 2019
- 17-Contrat de travail – M. Olivier Garot
- 18-Projet Vélo-Taxi
- 19-Achat d'une remorque en commun – Municipalités Saint-Ulric, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-deMatane et Grosses-Roches
- 20-Frais pour entente de location avec les municipalités participantes – Camion avec boîte à asphalte et rouleau
- 21-Demande d'aide financière - Comité Culturel 150^e
- 22-Demande d'aide financière – Comité Saint-Ulric en fête
- 23-Demande d'aide financière – Ligue de balle donnée amicale de Saint-Ulric
- 24-Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste
- 25-Offre de Pavage des Monts – Ulric-Tessier
- 26-Demande de changement de nom de la Municipalité
- 27-Prolongation de délai – mise en demeure matricule 9005-90-1581
- 28-Mandat au service de génie de la MRC de la Matanie- Programme d'aide à la voirie locale
- 29-Demande d'exclusion CPTAQ dossier NO : 419634
- 30-Paiement des comptes incompressibles pour l'année 2019
- 31-Dégustation de vins et fromages – Fondation de l'Hôpital de Matane
- 32-Autorisation de dépenses :
 - A)Achat et installation de six lampes de rues
 - B)Achat et installation de Fils de lumières – Ulric-Tessier
 - C)Installation de deux entrées pour génératrice
 - D) Achat de panneaux pour affichage des parcs
- 33-Questions diverses –
- 34-Période de questions réservée au public
- 35-Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

2019-02

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 3 décembre 2018.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2018

2019-03

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 14 décembre 2018.

ADOPTÉE

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2018 AU 15 JANVIER 2019

2019-04

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} décembre 2018 au 15 janvier 2019 soit autorisé pour un montant total de 211 438.06\$.

ADOPTÉE

6- LISTE DES COMPTES DE TAXES À RECEVOIR AU 31 DÉCEMBRE 2018

La directrice procède au dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir au 31 décembre 2018.

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-300 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCÉES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

2019-05

Attendu que le conseil doit fixer le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2019;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement ainsi qu'une présentation de ce dernier a été donné par le conseiller Monsieur Steve Bernier à la séance extraordinaire du budget 2019, tenue le 14 décembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
Appuyé par Monsieur Gaétan Bergeron
et résolu que le règlement 2018-300 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.9909\$/100 \$ pour l'année 2019 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2019.

ARTICLE 3 :

Les taux des taxes foncières spéciales ci-dessous sont fixés:

Taxe foncière spéciale «assainissement», règl. 2003-34 :
0.0027\$/100\$

Taxe spéciale sur les lots 18-D-2 à
28-4 du rang 3 (chemin du Chômage) 0,23 \$/100 \$

ARTICLE 4 :

Les tarifs de compensation "aqueduc et égouts et assainissement des eaux" sont fixés comme suit :

4.1	Aqueduc seulement	:	230 \$/unité
4.2	Aqueduc et égouts	:	385 \$/unité
4.3	Prolongement aqueduc seulement, service de la dette, règlement 2003-34	:	0,4670 \$/unité

4.4	Prolongement aqueduc et égouts, assainissement, service de la dette, règlement 2003-34	:	12,84 \$/unité
-----	---	---	----------------

4.5	Assainissement des eaux, coûts d'opération	:	45,00 \$/unité
-----	--	---	----------------

Pour les tarifs mentionnés à 4.3, 4.4 et 4.5, les unités de bases utilisées sont celles déterminées au règlement numéro 2003-34.

ARTICLE 5 :

Le tarif de compensation pour la cueillette, le transport et la destruction des ordures ainsi que la cueillette et le tri des matières recyclables est fixé à
à
170 \$/unité Résidence
170\$/unité Ferme
300\$/unité commerce

Le tarif de compensation pour le transport et la destruction des ordures est fixé à
85\$/unité Chalet

ARTICLE 6 :

Le tarif pour la vidange de fosse septique est fixé à
210\$\unité résidence
210\$\ unité chalet

ARTICLE 7 :

Le tarif pour les honoraires et les travaux de nettoyage des cours d'eau Abel-Gagnon, Pascal Santerre est fixé à 16 136.77\$ au propriétaire du matricule numéro : 8601-22-5129

ARTICLE 8:

Le tarif de la licence pour les chiens est fixé à 15 \$ par chien.
Cette taxe est indivise, c'est-à-dire qu'aucun remboursement n'est effectué et aucune diminution n'est accordée dans le cas où un propriétaire n'a pas un chien pendant toute l'année.

ARTICLE 9:

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à douze pour cent (12 %) l'an pour l'exercice financier 2019.

ARTICLE 10:

La directrice générale\secrétaire-trésorière est par les présentes autorisée à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2019 et à y inscrire toute taxe due et exigible en vertu des règlements municipaux et est autorisée à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la loi.

ARTICLE 11:

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2019-306 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

2019-06

Madame Nancy Paquet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2019-306 abrogeant les règlements numéros : 2007-77 et 2011-115 relatif au traitement des élus municipaux afin d'augmenter la rémunération du maire et des membres du conseil municipal.

Un projet de ce règlement est présenté par la conseillère Madame Nancy Paquet, séance tenante.

9-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-301 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO : 2008-81 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, IDENTIFIER LE PATRIMOINE BÂTI ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-07

Madame la conseillère Nancy Paquet donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-301 modifiant le plan d'urbanisme numéro : 2008-81 afin de mettre à jour certaines données, identifier le patrimoine bâti assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron séance tenante.

10-ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-301 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO : 2008-81 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DONNÉES, IDENTIFIER LE PATRIMOINE BÂTI ET ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE
6- PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2018

2019-08

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le Plan d'urbanisme portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié de nouveau par le règlement numéro 198-12-2016 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme afin de tenir compte de ces amendements au Schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE la municipalité a renouvelé le plan d'action de sa politique familiale et des aînés, et qu'elle désire intégrer ce plan d'action au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE certaines données du plan d'urbanisme doivent être mises à jour afin de refléter les changements survenus dans les services de transport collectif au fil des ans;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite attribuer un statut patrimonial au pont Pierre-Carrier;

ATTENDU QUE la municipalité désire également mettre à jour d'autres données et informations;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par la conseillère Madame Nancy Paquet à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Paquet Appuyé par Monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro **2018-301 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, le règlement annexé.

ADOPTÉE

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-302 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO : 2008-82 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE ET L'AMÉNAGEMENT, D'ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE ET D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-09

Monsieur le conseiller Michel Caron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-302 modifiant le règlement de zonage numéro : 2008-82 afin de modifier certaines dispositions relatives à l'architecture et l'aménagement, d'encadrer le développement à l'entrée est du village et d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron séance tenante.

12- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-302 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO : 2008-82 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE ET L'AMÉNAGEMENT, D'ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT À L'ENTRÉE EST DU VILLAGE ET D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-10

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le règlement de zonage portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE sa mise en œuvre soulève de l'insatisfaction et de la confusion chez les citoyens et les inspecteurs;

ATTENDU QUE la municipalité désire revoir certaines dispositions afin de susciter l'adhésion à son projet de territoire;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 2008-81 a été modifié par le règlement 2018-301;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été modifié de nouveau par le règlement numéro 198-12-2016 entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de le faire concorder au Schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Caron, appuyé par Madame Nancy Paquet

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet de règlement numéro **2018-302 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, le règlement annexé.

ADOPTÉE

13- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO :: 2018-303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO : 2008-85 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-11

Monsieur le conseiller Michel Caron donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-303 modifiant le règlement de lotissement numéro : 2008-85 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Matanie.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron séance tenante.

14-ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO :: 2018-303 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO : 2008-85 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AUX MODIFICATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE

2019-12

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la municipalité de Saint-Ulric a adopté le règlement de zonage portant numéro 2008-82 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 2008-81 a été modifié par le règlement 2018-301;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie a été modifié par le règlement numéro 198-11-2016 entré en vigueur le 20 juin 2016;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier son règlement de lotissement afin de le faire concorder au Schéma d'aménagement révisé et au plan d'urbanisme ainsi modifié;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement, avec dispense de lecture, a dûment été donné par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

ATTENDU QU' un projet de règlement, avec dispense de lecture, a dûment été présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron à la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Caron

Appuyé par Monsieur Steve Bernier

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro **2018-303 soit et est adopté**, et que le conseil **ordonne et statue**, par le règlement annexé.

ADOPTÉE

15- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2018-304 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO : 2012-143 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE PRÉCISER LE CONTENU DE LA DOCUMENTATION EXIGIBLE DANS LES SECTEURS À RISQUE D'ÉROSION DU FLEUVE SAINT-LAURENT ET D'AUTORISER LE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DE DOCUMENTS

2019-13

Monsieur le conseiller Monsieur Steve Bernier donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2018-304 modifiant le règlement numéro : 2012-143 concernant les permis et certificats afin de préciser le contenu de la documentation exigible dans les secteurs à risque d'érosion du fleuve Saint-Laurent et d'autoriser le dépôt électronique de documents.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Monsieur Michel Caron séance tenante.

16- ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2019

2019-14

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères) que les salaires pour l'année 2019 de tous les employés de la Municipalité soient indexés de 3% et d'autoriser les ajustements de salaires suivants:

les employés suivants: 01-0004 et 04-0005, plus 6% et l'employé 02-0026 de 8.4% à partir du 1er janvier 2019.

ADOPTÉE

17- CONTRAT DE TRAVAIL « COORDONNATEUR MUNICIPAL » M. OLIVIER GAROT

2019-15

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail;

CONSIDÉRANT que Monsieur Olivier Garot accepte le contrat tel que présenté le 9 janvier 2019;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Pierre Lagacé, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à signer le contrat de travail avec Monsieur Oliver Garot pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

18- PROJET VÉLO-TAXI

2019-16

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la participation financière de la municipalité d'un montant n'excédant pas 3 000\$ pour le projet de vélo-taxi et de mandater Monsieur Olivier Garot, coordonnateur à déposer une demande d'aide financière.

ADOPTÉE

19- ACHAT D'UNE REMORQUE EN COMMUN- MUNICIPALITÉS SAINT-ULRIC, SAINT-ADELME, SAINTE-FÉLICITÉ SAINT-RENÉ-DE-MATANE ET GROSSES-ROCHES

2019-17

Considérant l'entente de service concernant la gestion et l'opération de l'eau potable et des eaux usées avec les Municipalités de Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane et Grosses-Roches;

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat en commun d'une remorque de l'atelier d'usinage Dany Fortin par la Municipalité de Saint-Adelme au montant de 4 196.59\$ et d'autoriser le paiement pour la Municipalité de Saint-Ulric au montant de 839.32\$.

ADOPTÉE

20- FRAIS POUR ENTENTE DE LOCATION AVEC LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES – CAMION AVEC BOÎTE À ASPHALTE ET ROULEAU COMPACTEUR

2019-18

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'offrir aux municipalités locales de la Matanie la location du camion avec boîte à asphalte et rouleau compacteur ainsi que les opérateurs pour un montant de 200\$ l'heure du service à partir du territoire de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ CULTUREL 150^E

2019-19

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au montant de 30 000\$ au Comité Culturel pour la fête du 150^e de Saint-Ulric, payable le 15 mars 2019.

ADOPTÉE

22-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ SAINT-ULRIC EN FÊTE

2019-20

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au montant de 9 000\$ au Comité Culturel pour le comité de Saint-Ulric en fête pour la présentation des feux d'artifices ainsi que l'humoriste durant la fête du 150^{ème} de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

23- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LIGUE DE BALLE DONNÉE AMICALE DE SAINT-ULRIC

2019-21

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un prêt au montant de 5 000\$, remboursable le 15 octobre 2019 et une aide financière au montant de 10 000\$ au comité de la Ligue de balle donnée amicale de Saint-Ulric pour la construction d'un bâtiment des joueurs, payable à la réception des états financiers de l'exercice 2018.

ADOPTÉE

24- DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE

2019-22

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste « Au tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent qui aura lieu du 19 au 21 mai 2019;

Considérant que 200 jeunes de 3^e et 5^e secondaire des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées vont y participer;

Considérant que les participants seront escortés par des véhicules munis de gyrophares;

Il est proposé par Madame Annie Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric félicite les organisateurs de l'évènement,

autorise la circulation des cyclistes telle que le trajet proposé, le mardi 21 mai 2019;

et nomme Madame Marie-Ève Gauthier personne-ressource pour la Municipalité de Saint-Ulric.

ADOPTÉE

25- OFFRE DE PAVAGE DES MONTS – TRAVAUX DE PAVAGE SUR L'AVENUE ULRIC-TESSIER

2019-23

Considérant la déficience au joint du contrat de pavage sur l'avenue Ulric-Tessier;

Considérant que M. Philippe Savard, ingénieur de Pavage des Monts à confirmé lors de la rencontre du 18 décembre que la déficience était causée par le grade du bitume et mentionne que le retrait thermique de ce bitume occasionne l'ouverture du joint;

Considérant qu'en aucun endroit les documents de références du Ministère des Transports ne mentionnent que le grade du bitume est une cause probable d'un joint déficient, mais que selon ces documents, une déficience au joint est causée par divers éléments de la méthode de mise en place;

Considérant que les documents contractuels possèdent des clauses pour la non-conformité de joints longitudinaux;

Considérant les cinq mesures non conformes;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil municipal autorise l'application des retenues selon les clauses des documents contractuels soit un montant de 40 000\$.

ADOPTÉE

26- DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM DE LA MUNICIPALITÉ

2019-24

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à inclure aux comptes de taxes 2019 une question aux contribuables sur le changement de nom de la municipalité de Saint-Ulric « Êtes-vous pour le changement de nom de la Municipalité Saint-Ulric pour celui de la Municipalité de Rivière-Blanche » oui ou non?

ADOPTÉE

27- PROLONGATION DE DÉLAI- MISE EN DEMEURE MATRICULE 9005-90-1581

2019-25

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser un délai supplémentaire jusqu'au 15 juin 2019 au propriétaire du matricule 9005-90-1581 procéder à l'enlèvement de tous les items concernés et disposer ceux-ci dans un lieu d'enfouissement autorisé. Enlever les véhicules hors d'état de marche sur le terrain ainsi que la semi-remorque.

ADOPTÉE

28-MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATANIE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

2019-26

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service de génie de la MRC de la Matanie à préparer une demande d'aide financière à la voirie locale pour la réfection des chemins suivants :

Une partie du rang 4 Est

Une partie du rang 3 de tartigou et une partie de la route Lepage.

ADOPTÉE

29-AUTORISATION DE DÉPOSER DES OBSERVATIONS ÉCRITES DANS LE DOSSIER 419634, DEMANDE DE RENCONTRE PUBLIQUE AVEC LA CPTAQ ET AUTORISATION DE PERSONNES À Y REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ

2019-27

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a soumis à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une demande d'exclusion touchant 5 lots à la limite est du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité régionale de comté de La Matanie a appuyé la demande par sa résolution 317-06-18;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a annoncé dans l'orientation préliminaire 419634 son intention de refuser l'exclusion au motif qu'elle « aurait eu pour effet de repousser plus loin en zone agricole les marges de recul pour la pratique de certaines activités agricoles »

CONSIDÉRANT QU' en raison du très mauvais drainage des sols, de l'omniprésence de milieux humides potentiels, de la présence d'un îlot déstructuré, de la présence d'une voie ferrée, l'effet sur les pratiques agricoles actuelles et possibles est pratiquement nul;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire valoir ces arguments auprès de la CPTAQ;

Il est proposé par Steve Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

DE mandater la direction générale afin de déposer toutes les observations écrites nécessaires au rendu d'une décision favorable par la CPTAQ dans le dossier 419634;

DE demander une rencontre publique avec la CPTAQ;

D' autoriser les personnes suivantes à représenter la municipalité à l'audition demandée à la CPTAQ :

- **Pierre Lagacé**, maire;
- **Louise Coll**, directrice générale;
- **Félix Mathieu-Bégin**, conseiller en urbanisme à la MRC de La Matanie;
- **Olivier Banville**, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur adjoint de la MRC de La Matanie.

- ADOPTÉE

30- PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2019

2019-28

Il est proposé par Madame Annie Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la directrice générale\secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les dépenses incompressibles pour l'année 2019 afin d'en respecter les dates d'échéance.
ADOPTÉE

31- DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES – FONDATION DE L'HÔPITAL DE MATANE

2019-29

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser Monsieur Pierre Lagacé, maire à assister à la dégustation de vins et fromages au profit de la Fondation de l'Hôpital de Matane qui aura lieu à Matane le 16 février 2019 au coût de 125\$.
ADOPTÉE

32- AUTORISATION DES DÉPENSES

A) ACHAT ET INSTALLATION DE SIX LAMPES DE RUE

2019-30

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de six lampes de rue, route centrale et rang 4 ouest pour un montant de 9 000\$ pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

B) ACHAT ET INSTALLATION DE FILS DE LUMIÈRES – ULRIC-TESSIER

2019-31

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation de fils de lumières sur l'avenue l'Ulric-Tessier pour un montant de 9 000\$ pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

C) INSTALLATION DE DEUX ENTRÉES POUR GÉNÉRATRICE

2019-32

Il est proposé par Madame Annie Bernier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'achat et l'installation des entrées de génératrices, une à l'édifice municipal et l'autre au centre des loisirs par l'entreprise d'Électricité JMN Inc. pour un montant de 9 294.32\$, pris à même l'aide financière reçue du programme de soutien des actions de préparation aux sinistres de l'agence Municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.
ADOPTÉE

D) ACHAT DE PANNEAUX POUR AFFICHAGE DES PARCS

2019-33

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'entreprise Lézard Graphiques à fabriquer les structures et les graphismes des parcs à officialiser soient : Parc Alice-Tremblay, Parc des Capitaines,

Parc Sonia-Pelletier pour un montant de 2 000\$ pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

33 QUESTIONS DIVERSES

34- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

36-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-34

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h22.
ADOPTÉE

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Pierre Lagacé, maire

